

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 30 (2000)
Heft: 11

Rubrik: Robi & Fanny : par Pécub

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Changement de caisse maladie

Les primes d'assurance maladie ne cessent d'augmenter. Qu'arrive-t-il lorsqu'on touche un subside cantonal?

«Le service cantonal des assurances sociales m'a écrit pour me demander de choisir une caisse maladie moins chère. Je suis dans la même caisse depuis quarante ans et j'en suis très contente. Que dois-je faire?»

Madame D., retraitée habitant le canton de Vaud

Réponse: La lettre que vous avez reçue a été adressée à quelque 11 000 personnes résidant dans le canton de Vaud, bénéficiant des prestations complémentaires à l'AVS ainsi que d'un subside complet à l'assurance obligatoire des soins. Elle concerne les personnes assurées auprès d'une caisse facturant des primes supérieures à la moyenne, et les invite à transférer leur assurance auprès d'une caisse plus avantageuse. Il est important de souligner qu'il s'agit d'une proposition et non d'une obligation.

Pourquoi cette démarche? Tout simplement pour permettre à l'Etat de réduire les coûts individuels de subventionnement, de façon à pouvoir accorder des subsides à un plus grand nombre de personnes ayant des ressources modestes, ou tout au

moins pour maintenir le niveau actuel des prestations.

En fait, il s'agit là d'une invitation à la solidarité, qui ne devrait engendrer aucun désagrément personnel pour les assurés subventionnés qui accepteraient de changer de caisse maladie. Cette proposition de changement de caisse pose à notre sens une autre question essentielle: le fait de bénéficier d'un subside doit-il engendrer un comportement différent de celui que l'on adopterait si nous devions payer nous-mêmes les primes d'assurance maladie? En d'autres termes: n'aurions-nous pas déjà changé de caisse si les factures des primes nous parvenaient directement? La réponse à cette question reste très personnelle. En effet, nous attirons votre attention sur le fait qu'un changement de caisse peut ne pas être qualitativement neutre dans les cas suivants:

– Si votre caisse maladie actuelle traite la facturation des franchises et quotes-parts directement avec le bureau des prestations complémentaires et que vous avez besoin de cet allègement administratif, un changement de caisse maladie pourrait signifier la perte de cet avantage.

– Si vous disposez d'assurances complémentaires, vous pourrez les conserver auprès de votre caisse actuelle; mais il est possible, selon les pratiques de la caisse, que des frais administratifs vous soient facturés pour la gestion de ces seules assurances.

– Si, comme beaucoup de personnes, vous ne disposez pas en permanence de liquidités et que vous avez besoin d'un remboursement rapide des factures médicales afin de payer les prestataires de soins, il est utile de vous renseigner sur les délais de remboursement pratiqués par la nouvelle caisse.

En définitive, le choix de changer ou non de caisse maladie vous appartient. Si vous souhaitez approfondir ces questions, nous vous encourageons à appeler votre caisse maladie, ou le SASH (tél. 021/316 51 50) ou encore Info Seniors.

INFO SENIORS

Tél. 021/641 70 70
De 8 h 30 à 12 heures

Egalement «Générations»,
case postale 2633, 1002 Lausanne,
tél. 021/321 14 21.

Robi & Fanny

PAR PÉCUB

